Contacts

PACT Puy-de-Dôme (Études habitat, diagnostics)
Tél. 04 73 42 30 80
Site web : www.pact-habitat.org
Courriel : pact-arim63@wanadoo.fr

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
Tél. 04 73 42 30 75
Site web : www.adil63.org
Courriel : contact@adil63.org

CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
Tél. 04 73 42 21 20
Site web : www.caue63.com
Courriel : contact@caue63.com

ADUHME (Agence locale des énergies et du climat)
Tél. 04 73 42 30 90
Site web : www.aduhme.org
Courriel : contact@aduhme.org

ARUSH et ALS (Association Union Sociale pour l'Habitat)
Téléphone : 04 73 34 01 07
Site web : www.ar-auvergne-ush.org
Courriel : arhlmauv@union-habitat.org

CRPI (Centre Régional des Professions Immobilières)
Tél. 04 73 42 73 51
Courriel : crpi.auvergne@orange.fr

AGSGV 63 (Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage)
Tél. 04 73 42 67 71
Courriel : agsgv63@wanadoo.fr

Conseil général - Direction de l'Habitat et de l'Energie
Tél. 04 73 42 30 70
Site web : www.puydedome.fr

conseil architecture urbanisme environnement PUY-DE-DÔME

CAUE PUY-DE-DÔME
129 avenue de la République ▪ 63100 Clermont-Ferrand ▪
Tél. 04 73 42 21 20 ▪ www.caue63.com ▪ contact@caue63.com ▪

Conception : www.quiplusest.com - Crédits photos : CAUE

conseil architecture urbanisme environnement
PUY-DE-DÔME

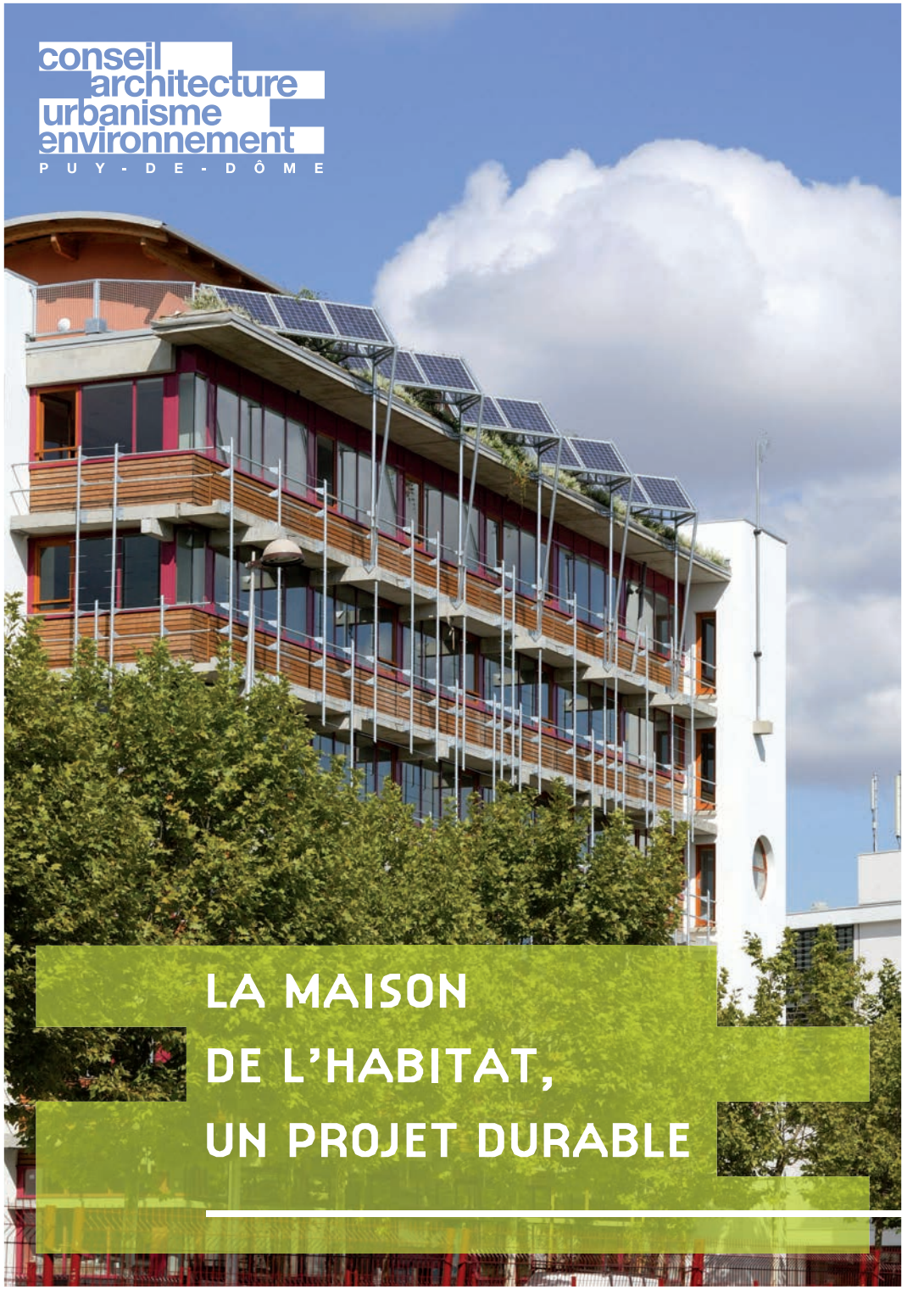

LA MAISON DE L'HABITAT, UN PROJET DURABLE

Le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est engagé à intégrer à sa politique de l'habitat les enjeux du développement durable. La Maison de l'Habitat et du cadre de vie est l'outil technique et pédagogique qui a été élaboré afin de répondre au mieux à cette ambition.

Les objectifs du projet de la Maison de l'Habitat

> faciliter le conseil et l'accueil du public,
> offrir un service complet aux acteurs du développement local (les collectivités locales et leurs partenaires) pour le suivi de politiques territoriales : élaboration des documents d'urbanisme, projets d'aménagement et d'équipement, accueil d'activités, tourisme, ...

Une implantation stratégique

> le choix du site s'est porté sur une parcelle située sur le trajet du tramway afin de privilégier l'accès par les transports collectifs,
> elle est incluse dans l'emprise de l'opération de renouvellement urbain de la Ville de Clermont-Fd dans le quartier de Montferrand. Le bâtiment y apporte de nombreux services : hall d'exposition, auditorium...

Une volonté de Haute Qualité Environnementale (HQE)

Trois objectifs ont été particulièrement retenus pour la MH :
> maîtrise des besoins énergétiques et recours aux énergies renouvelables,
> matériaux locaux et techniques adaptées,
> santé et confort des utilisateurs.

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

- Maître d'ouvrage : Conseil général du Puy-de-Dôme
- Maître d'œuvre : Atelier de l'Entre, (Aline Duverger, Yves Perret), architectes
- Maître d'ouvrage délégué : OPHIS du Puy-de-Dôme
- Bureaux d'études : Ingénierie construction (béton), IRF (fluides), Trivalor (déchets) J. Anglade (bois), Acouphen (acoustique), Green concept (aménagements paysagers), P. Massardier (économiste)
- Surface totale : 2 930 m² de planchers sur 6 niveaux + 46 places de stationnement
- Coût global de l'opération : 5,5 millions d'euros TTC (année 2005).

HISTORIQUE DE LA MAISON DE L'HABITAT

- 1999 / Lancement de l'étude de définition (programme)
- 2001 / Concours de maîtrise d'œuvre
- 2005 / Octobre - fin des travaux
- 17 octobre 2005 / Inauguration de la Maison de l'Habitat

Maquette de la Maison de l'Habitat

LA HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE SE DÉFINIT EN 14 CIBLES :

La HQE est une démarche qui consiste à améliorer la qualité environnementale des bâtiments en intégrant de nombreux paramètres bien identifiés....
Le but est de maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et de créer un environnement intérieur sain et confortable.

Éco-construction

- relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat (cible 1)
- choix intégré des procédés, systèmes et produits de construction (cible 2)
- chantiers à faibles nuisances (cible 3)

Éco-gestion

- gestion de l'énergie (cible 4)
- gestion de l'eau (cible 5)
- gestion des déchets d'activité (cible 6)
- gestion de l'entretien et de la maintenance (cible 7)

Confort

- confort hygrothermique (cible 8)
- confort acoustique (cible 9)
- confort visuel (cible 10)
- confort olfactif (cible 11)

Santé

- qualité sanitaire des espaces (cible 12)
- qualité sanitaire de l'air (cible 13)
- qualité sanitaire de l'eau (cible 14)

Panneaux solaires en toiture

Espace de réunion

Végétalisation de la façade

Le développement durable concerne l'ensemble des activités humaines. Il s'appuie sur 3 principes essentiels : l'efficacité économique, la prudence environnementale, l'équité sociale.

LE BÂTIMENT

Le projet se présente sous la forme d'un bâtiment en T, comprenant des salles de réunions, un auditorium de 100 places, un espace d'accueil et un espace d'exposition au rez-de-chaussée. Cinq étages de bureaux et un foyer pour le personnel avec terrasse au dernier niveau complètent l'équipement.

> Les choix techniques :

Le parti architectural répond aux impératifs environnementaux et de maîtrise des consommations d'énergie par :

- l'utilisation massive du chanvre en façade,
- l'exploitation des apports solaires passifs en hiver et la limitation des surchauffes estivales grâce à la création d'un parement végétal en façade sud,
- le recours à des brise-soleil,
- un renouvellement d'air par une ventilation double flux,
- le rafraîchissement des locaux,
- la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture (45 m²) pour subvenir partiellement aux consommations électriques,
- des toitures terrasses végétalisées (isolation thermique, rétention d'eau, photosynthèse),
- la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales (à usage de bassin d'orage et d'arrosage).

> Les matériaux utilisés :

- le bois, en charpente, pour les structures de certains planchers et l'ossature des murs rideaux,
- béton et blocs de chanvre (matériau isolant cultivable et renouvelable), enduits chaux,
- parquet bois du RDC : récupération de chutes de parquet flottant posées sur tranche,
- linoléum naturel en lés au sol.

La présence de ces matériaux vivants a été voulue par les architectes pour évoquer la nature, ses irrégularités et ses textures.